

ment d'expérience en trois ans. L'article sous sa forme actuelle ne traite pas suffisamment de la question.

La question suivante est de savoir pourquoi on ne tient pas compte des coûts de production. Même le fisc reconnaît les coûts de production des céréales comme une déduction légitime. Les fonctionnaires de l'impôt sont peut-être durs, mais ils reconnaissent beaucoup de ces coûts comme déductions légitimes, et pourtant le ministre de la Justice (M. Lang) lui-même nous affirme qu'il n'inclura pas des dépenses qui sont déduites aux fins de l'impôt sur le revenu. Je soutiens que le ministre devrait en tenir compte.

Ensuite, pourquoi faut-il regarder en arrière, quand il s'agit de considérer les moyennes? Voilà autant de questions que se posent les agriculteurs. Pourquoi tenons-nous compte de la moyenne des années passées? Aucun salarié n'accepte de signer un contrat se fondant sur son revenu moyen des cinq dernières années. Bonté divine! Le gouvernement devrait donc regarder en avant! Nous savons que nous sommes en période d'inflation, mais le gouvernement n'a rien fait pour y remédier. Si nous faisons des calculs, pourquoi ne pas tenir compte de l'inflation? Même s'il faut établir la formule à partir des cinq années précédentes, il faudrait ajouter le taux d'inflation des dernières années.

Si l'on tient compte du coût de production, il faut se rappeler que le dollar ne vaut pas aujourd'hui ce qu'il valait il y a deux ans. Si vous donnez \$100 aujourd'hui à un producteur, vous savez aussi bien que moi qu'il ne peut acheter autant qu'il y a deux ans. Le prix des engrais a augmenté de trois fois. Pourquoi faut-il toujours regarder en arrière, quand il s'agit d'agriculture? Pourquoi l'agriculture n'occupe-t-elle pas la place qui lui revient, au côté des autres industries? Pourquoi les agriculteurs doivent-ils être des citoyens de deuxième ou de troisième classe?

J'ai déjà mentionné la question des versements par région. Nous tenons compte des événements fortuits, mais nous devons aussi considérer les actes du ministre en ce qui concerne l'économie des régions. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a bien exposé la question lorsqu'il a parlé du programme LIFT. Le revenu des producteurs pourrait être manipulé par le ministre. Je demande ce que la Commission du blé fera lorsqu'elle aura rassemblé tous les renseignements? Ces questions n'ont pas reçu de réponse. Prendra-t-on les décisions au sujet des livraisons et des expéditions de grain de ces régions d'après les renseignements rassemblés? Déclarera-t-on ces revenus au fisc?

Pourquoi doit-on inscrire le numéro d'assurance sociale dans chacune de ces transactions? L'agriculteur doit-il fournir à la Commission du blé, ou à quiconque administrera le programme, un troisième exemplaire de toutes les transactions, comme les simples achats de grains de semence entre agriculteurs? Le grand Frère va-t-il se mêler de toutes ces transactions? Pourquoi mentionne-t-on dans le bill le numéro d'assurance sociale, et pourquoi soupçonne-t-on les agriculteurs? Que fera le ministre de ce genre de renseignement?

Pourquoi un agriculteur qui se trouve dans un élevateur lors de la visite d'un commissaire doit-il y demeurer jusqu'à ce que le commissaire ait obtenu les renseignements voulus? Il se peut que le commissaire veuille tout simplement lui faire une petite visite, mais l'agriculteur doit quand même demeurer là jusqu'à ce que le commissaire soit sûr d'avoir obtenu tous les renseignements. Si le commissaire décide de garder l'agriculteur dans l'élevateur le reste de la journée, l'agriculteur doit y rester. Voilà certaines des questions que le bill soulève. Quelle est la

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

raison d'être d'un tel mécanisme de contrôle et d'autorité? Quel genre d'État policier sommes-nous en voie de créer?

M. Béchard: Ne vous fâchez pas.

Une voix: Du calme.

M. Korchinski: Pourquoi devons-nous fixer le montant limite de livraison à \$25,000? Nous savons tous que \$25,000 à un certain moment aurait constitué un montant raisonnable, mais aujourd'hui il ne suffit même pas à combler les dépenses? Pourquoi cette limite? Que comporte-t-elle de si sacré? Peut-être ce chiffre plaisait-il au ministre lorsque le prix du blé était de \$1.50, mais ce n'est plus le cas.

Autre chose: certains agriculteurs sont exclus. Pourquoi ne pouvons-nous pas appliquer le système aux autres agriculteurs? Comment l'agriculteur reçoit-il son paiement en trop s'il avait un revenu de presque \$25,000, l'année avant un désastre? Comme est-il dédommagé de ses pertes après une mauvaise récolte, par exemple?

Il faut penser aux formalités administratives. Le ministre a dit qu'il n'y aurait pas d'inspecteurs. Alors, comment contrôlera-t-il le volume de la production de grains et les transactions entre les agriculteurs? Comment saura-t-il si mes grains ont servi à nourrir mon bétail ou non?

M. Lang: Là n'est pas la question.

M. Korchinski: Mais toute la production peut servir à nourrir le bétail. Comment le ministre pourra-t-il vérifier si j'ai bien produit cette quantité de céréales; j'ai pourtant droit à une indemnité aux termes de ce bill? Comment pourra-t-il le savoir sans l'aide d'inspecteurs?

Des voix: Faites attention!

Une voix: Vous allez avoir une crise cardiaque.

M. Korchinski: Que prévoit-on comme révision du programme après quelques années? Pourquoi répétons-nous la même erreur qu'avec la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? Au début, cette loi fut établie en fonction des cantons. Pourquoi nous attaquons-nous à de vastes régions, pour constater plusieurs années plus tard que les agriculteurs doivent venir supplier le gouvernement de modifier la loi, alors que nous savons pertinemment que c'est exactement ce qu'ils demandaient quelques années plus tôt? Répétons-nous les mêmes erreurs dans l'espoir que les agriculteurs viendront supplier le gouvernement de modifier la loi? Le gouvernement leur rappellera alors toutes les choses merveilleuses qu'il fait pour eux.

Heureusement pour l'agriculteur, le gouvernement conservateur a modifié les dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Un gouvernement conservateur aurait dû être au pouvoir à cette époque. Pourquoi repartons-nous sur le mauvais pied, alors que la présente mesure se fait attendre depuis des années?

Puisque le gouvernement est prêt à payer 4 p. 100 de la contribution, pourquoi ne pouvons-nous pas plutôt verser ces 4 p. 100 à la caisse du régime d'assurance-récolte, par exemple, pour l'aider d'autant, afin qu'il soit avantageux pour les agriculteurs et que tout le monde puisse avoir son propre régime? Nous n'aurions alors pas besoin de contrôle en sus de ceux que nous avons déjà. Aux termes des programmes d'assurance-récolte, les gouvernements provinciaux ont établi leur système d'inspection; ils savent comment ils fonctionnent. Nous pourrions l'améliorer. Nous n'avons pas besoin d'une autre armée d'inspecteurs.